La civelle braconnée est la première espèce halieutique d'exportation ! L'information serait-elle arrivée à l'AFB au sujet de cet impact durable et récurrent? Tel est bien le cas. Attendrons-nous que ce business florissant cesse avec l'épuisement du stock? La phénoménale ponction de civelles rend assez dérisoire l'acharnement sur la dévalaison de l'anguille dans le Gave de Pau, par exemple. Le radiopistage de l'anguille et les formules prédictives +/- fausses de l'AFB évoquent une mortalité, sauf erreur, de 0 à 7%. Sur ce fondement, des dépenses à plusieurs centaines de milliers d'euros sont infligées aux exploitations hydroélectriques, rendant le prix de ces quelques dizaines d'anguilles exorbitant. Très clairement, si un aménagement induit un préjudice environnemental, il est indispensable de prendre des mesures pour le réduire. Mais tous les paramètres du sujet doivent être considérés: intégrer le concept de l'ACB (analyse-coût-bénéfice) avant toutes prescriptions qui y dérogent, et très accessoirement, éradiquer une bonne foi pour toutes le fléau environnemental et fiscal du braconnage qui nargue outrageusement l'AFB depuis longtemps.

Selon Sustainable Eel Group (SEG), près de 30 tonnes de civelles seraient exportées illégalement vers le marché asiatique. Soit une valeur estimée à près de 100 millions US$! (*) Ce qui fait de la civelle de contrebande, le premier produit de la mer exporté par la France !

N'y aurait-il pas une relation directe de cause à effet sur la réfaction de l'anguille dans les cours d'eau ? La question tabou n'est jamais posée dans la France focalisée uniquement, comme pour les autres espèces migratrices, sur les impacts en milieu dulçaquicole.

Cette ponction redoutable depuis des années doit pourtant avoir des impacts sur les stocks ? Où sont les études sur les impacts du braconnage sur les peuplements?

Le sujet international compliqué s'il n'est pas ignoré, est passé sous silence car les cibles franco-françaises officielles sont ailleurs : ce sont les seuils en travers des cours d'eau qui doivent être aménagés conformément à l'art L. 214-17 du Code de l'environnement pour « sauver l'anguille ».

(*) Plus de 3000 US$ le kilo ! Prix de la civelle à la hausse sur le marché international : Expectations high for 2016 elver catch, prices
http://bangordailynews.com/2016/03/19/business/expectations-high-for-2016-elver-catch-prices/
Sustainable Eel Group (SEG): http://www.sustainableeelgroup.org/

https://www.google.fr/search?ei=YtAMWsOhHIKka6GvmPgJ&q=civelle+contre+bande&oq=civelle+contre+bande&gs_l=psy-ab.12..33i160k1.34619.38851.0.43373.13.13.0.0.0.0.428.1526.10j2j4-1.13.0....0...1.1.64.psy-ab..0.8.1085...0j0i67k1j0i10k1j0i22i30k1j33i22i29i30k1.0.vt1qOKbSd5c